

Bureau Foncier

Affaire suivie par : Françoise Mora  
Chargée d'études  
Tél : 05 58 51 30 89  
Mél : [ddtm-sar@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-sar@landes.gouv.fr)

Mont-de-Marsan, le

**30 AVR. 2021**

Monsieur le président,

Par courrier du 20/04/2021, vous attirez mon attention sur la situation des serres de Toula sur la commune de Saint-Gein.

Un permis de construire a été délivré le 29/01/2015 par le maire au nom de l'État, pour l'édification de serres de culture d'asperges. Une partie de la couverture de cette installation est constituée de panneaux de production d'énergie photovoltaïque.

Dans le cadre de la mise à disposition des bâtiments, le projet agricole est porté par le GAEC de Labaduc, de Saint-Martin-d'Oney, en synergie avec la Copadax, coopérative de production d'asperges.

La commune de Saint-Gein est couverte par une carte communale exécutoire depuis le 05/04/2014. À ce jour, le maire dispose de la compétence en matière d'urbanisme.

En conséquence, je vous invite à porter votre requête devant Monsieur le maire de Saint-Gein, qui pourra donner suite à votre demande de contrôle et de verbalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice départementale



Nadine CHEVASSUS

M. Georges CINGAL  
Président de la Fédération SEPANSO Landes  
1581, route de Cazordite  
40300 CAGNOTTE

Copie : mairie de Saint Gein